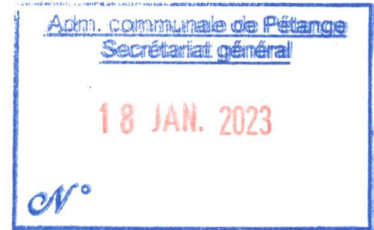




LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable
Administration de la gestion de l'eau

Direction
Référence : EAU/AUT/22/1005
Dossier suivi par : Service autorisations - CHO
Tel.: 24556 - 922 (08:30 - 11:30)
Email : autorisations@eau.etat.lu



Administration communale de
Pétange
Place J.-F. Kennedy
L-4760 Pétange

Signé à Esch-sur-Alzette

Affichage final Art. 24 §2



Requérant(s)	Syndicat des eaux du Sud (SES)
Objet	Traversée du cours d'eau "Maragole" par une conduite d'eau potable DN 300 à Rodange
Localité(s)	Rodange
Commune(s)	Pétange

Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie la décision ministérielle. Veuillez procéder à l'apposé du certificat prévu à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau aux lieux habituels d'affichage. Après l'affichage, je vous prie de bien vouloir nous retourner les documents y afférents.

Cette décision sera publiée en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : <https://enquetes.public.lu/fr.html>.

Date: 2023.01.18
08:10:59 +01'00'

Christian Reuter

Service autorisations

Annexes :

- Copie de la décision ministérielle
- Documents vérifiés